



*Mairie de Plainval*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL  
SÉANCE DU 21 février 2025**

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 060-216004895-20250221-01\_2025\_21\_02-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un février à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation :	17/02/2025	<b>Présents :</b> Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, et Mesdames Evelyne CAUWENBERGHS, Coralie ALIZARD, Gwenaëlle LEROY et Katia VARESI - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	17/02/2025	
Membres en Exercice :	9 Membres	<b>Absents excusés/pouvoirs :</b> Madame Marjorie DARCAIGNE
Présents :	7 Membres	<b>Absents non excusés :</b> Monsieur Joël GALEK
Membres votants :	8	<b>Secrétaire de séance :</b> Madame Coralie ALIZARD
Délibération	01-2025	

**Durée d'amortissement pour l'enfouissement  
rues Montagne/ Faubourg**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'enfouissement du réseau rues de la Montagne et du Faubourg sont terminés et qu'il faut désormais amortir les travaux à partir de 2025 au compte 2041 « subventions d'équipements aux organismes publics.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE d'amortir les travaux sur 15 ans à compter de 2025

**A Plainval,  
Le 28 février 2025  
Le Maire, Samuel DOVERGNE**



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

La Maire,

- certifiée, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le 01/04/2023

- transmission en sous-préfecture le,

- Publication le,